

(1)

(N° 13.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1900.

Proposition de loi réduisant la durée du temps de service militaire.

DÉVELOPPEMENTS.

MESSIEURS,

Notre proposition de loi n'est que la reproduction textuelle de celle qui fut déposée par l'un de nous le 22 février 1898. Mais nous sommes tous d'avis que les termes de service qui y sont indiqués dépassent notablement ce qu'exigent les nécessités de l'instruction militaire.

Si néanmoins nous avons repris la proposition ancienne, c'est que, désireux de voir la Chambre saisie au plus tôt de l'importante question de la durée du service militaire, nous avons cru que le mode le plus rapide d'arriver à ce résultat était de représenter un projet de loi déjà soumis à l'examen des sections et d'une section centrale, et qui aurait été discuté à la Chambre si le temps n'avait fait défaut avant la dissolution.

Au moment où la Commission mixte va commencer ses travaux, il importe que l'opinion du pays, qui s'est manifestée si nettement dans la récente période électorale, se fasse jour sans retard au sein de la représentation nationale et trouve son expression officielle dans une décision qui s'impose aux délibérations de la Commission.

Nous avons cru utile de reproduire ci-après le tableau, fourni par le Gouvernement, indiquant la durée de la présence sous les drapeaux dans les armées des nations européennes, dont aucune ne se trouve dans les conditions de neutralité de la Belgique.

Durée du service dans les

ÉTATS.	Durée des obligations militaires.	Durée de la présence		
		Détail.	Infanterie.	Cavalerie.
Allemagne.	Armée active . . . 7 ans. Landwehr 4 ^{er} ban 7 » (3 ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval). Landwehr 2 ^e ban. 5 » Landsturm 2 ^e ban. 6 »	Prem. instruct.	2 ans.	3 ans.
	TOTAL. . . 25 ans.	Rappels . . . TOTAL. . .	2 de 8 sem. (a mée active) 2 de 8 à 14 j. (Landwehr 4 ^{er} ban).	Comme l'infanterie.
Angleterre.	Service long . . . 12 ans. » court. . . 7 » Exceptionnell st . 3 » Les volontaires passent ensuite, suivant le cas, dans une des sections A, B, C ou D de la réserve. SECTION A. — Volontaires du service court qui s'engagent pendant 4 an à servir à l'extérieur. Ils passent ensuite dans la section B ou C. SECTION B. — Volontaires de 3 et de 7 ans ; les premiers y restent inscrits pendant 9 ans, les autres pendant 5 ans. SECTION C. — Volontaires du service court qui ont quitté l'armée active avant l'expiration de leur terme. Ils y restent jusqu'à la fin de la douzième année. SECTION D. — Volontaires qui ont fait un terme de service actif de 42 ans et qui contractent un engagement de 4 ans dans la réserve.	Prem. instruct.	12, 7 ou 3 ans.	12 ou 7 ans.
		Rappels . . .	Les hommes de la réserve sont astreints en moyenne tous les 2 ans à 1 séance de tir à la cible et à 2 exercices d'une durée d'une demi-heure.	—
Autriche-Hongrie.	Armée active. . . 40 ans. Landwehr. . . 2 » (12 ans pour les hommes incorporés directement dans la Landwehr) Landsturm 4 ^{er} ban 5 » » 2 ^e » 5 »	Prem. instruct.	3 ans; 2 ans pour les hommes incorporés directement dans la Landwehr.	Comme l'infanterie.
	TOTAL. . . 22 ans.	Rappels . . .	3 de 4 sem. (armée active). 4 de 4 sem. (Landwehr). 4 de 5 semaines pour ceux incorporés directement dans la Landwehr. 5 de 5 sem pour la Honved. 3 ans, 16 sem. 2 ans, 20 sem. pour la Honved — pour ceux incorporés directement dans la Landwehr	Id. Comme l'infanterie.
Bulgarie.	Armée active . . . 40 ans. » de 2 ^e ligne 7 » Milice nationale 4 ^{er} ban . . . 4 » Milice nationale 2 ^e ban . . . 4 »	Prem. instruct.	2 ans.	3 ans.
	TOTAL. . . 25 ans.	Rappels . . . TOTAL. . .	3 sem. (rés. de l'arm. act.) 3 sem. (arm. de 2 ^e ligne) 4 sem. (mil. nat. 1 ^{er} ban). 3 jours (— 2 ^e ban).	Comme l'infanterie.
			2 ans, 7 sem. et 3 jours.	3 ans, 7 sem. et 3 jours.

différentes armées européennes.

sous les drapeaux.				Observations.
Artillerie de campagne.	Artillerie à pied.	Génie.	Train.	
2 ans, artillerie montée. 3 ans, » à cheval.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	1 an.	
Comme l'infanterie.	Id.	Id.	Comme l'infanterie.	
2 (3 artil. à cheval) ans, 16 sem. et 16 à 28 j.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	1 an, 16 sem. et 16 à 28 j.	
7 ans. —	7 ans. —	7 ou 3 ans. —	3 ans. —	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Id.	Id.	Id.	Id.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	
Comme la cavalerie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	

ÉTATS.	Durée des obligations militaires.	Durée de la présence		
		Détail.	Infanterie.	Cavalerie.
Danemark.]	Ligne 8 ans. Renfort 8 »	Prem. instruct. Rappels	6 mois, except. 2 et 14 m. 2 exercices de 25 j. (ligne)	8 mois, exceptionn. 19 mois. Comme l'infant.
	Total . . . 16 ans.	Total . . .	7 (except. 3 ou 15) m. 20 j.	9 (except. 20) mois, 20 j.
Espagne.	Armée active . . 3 ans. 1 ^{re} réserve . . . 3 » 2 ^e » 6 »	Prem. instruct. Rappels	2 1/2 et 2 ans. —	3 ans. —
	Total . . . 12 ans.			
France.	Armée active . . 3 ans. Rés. arm. active 40 » Arm. territor. . . 6 » Rés. arm. territ. 6 »	Prem. instruct. Rappels	3 ans (1 ou 2 ans pour certaines catégories de dispensés). Les hommes qui ne ser- vent qu'un an ou plutôt dix mois, constituent les 2/3 du contingent de l'infanterie. 2 pér. 28 j. (rés. arm. act.) 4 pér. 14 j. (arm. territ.)	3 ans Comme l'infanterie.
	Total . . . 25 ans.	Total	3 ans (2 ans.) 2 mois et 10 j. ou 1 an et 10 jours.	3 ans, 2 mois, 10 jours.
Grèce.	Armée active. . . 2 ans. Rés. arm. active 10 » (12 ans pr disp.) Arm. territor. . . 8 » Rés. arm. territ. 10 »	Prem. instruct. Rappels	20 mois. 2 de 40 j. (rés. arm. act.)	Comme l'infanterie. »
	Total . . . 30 ans.	Total	22 mois, 20 jours.	Comme l'infanterie.
Hollande.	Armée active. . . 4 an. Réserve 4 »	Prem. instruct. Rappels	8 mois. Les hommes désignés pour la portion restante (1) sont ensuite maintenus pendant 4 mois.	4 an. Les hommes désignés pour la portion restante sont ensuite maintenus en partie pendant 6 mois, en partie pendant 4 an.
	Provisoirement 6 ans. Provisoirement 7 ans. N. B. Ils participent en- suite avec tous les jeunes gens âgés de 25 ans à un nouveau tirage au sort qui décide ou non de leur incorporation dans la schutterij. L'effectif de celle-ci est fixé à 2 p. c. de la population. Schutterij 5 ans. Réserve de la schutterij 5 »	Total Portion restante	8 m. et 6 ou 12 semaines. 1 an et 6 ou 12 semaines.	1 an et 6 ou 12 semaines. 4 1/2 (2) ans et 6 ou 12 sem.
Italie.	Armée active. . . 3 ans. (2 ans pour la moitié du con- tingent.) Rés. arm. active. 3 » (6 ans pour la moitié du con- tingent.) Milice mobile. . . 4 » » territor. . . . 7 »	Prem. instruct. Rappels	30 mois (18 mois pour les hommes du service de 2 ans). 1 de 20 j. (rés. arm. act.) 1 de 25 j. (milice mobile.)	33 mois (21 mois pour les hommes du service de 2 ans). —
	Total . . . 49 ans.	Total	31 1/2 mois; 49 1/2 mois pour les hommes du service de 2 ans.	33 mois; 21 mois pour les hommes du service de 2 ans.

sous les drapeaux.				Observations.
Artillerie de campagne.	Artillerie à pied.	Génie	Train.	
12 m., excep. 15 et 3 m. 1 exerc de 25 j. (ligne).	4, 6 ou 14 mois. Comme l'artil. de camp.	5 ou 14 mois. Comme l'artil. de camp.	Fourni par l'artillerie.	(1) Contingent maintenu sous les drapeaux jusqu'à ce que les hommes de la levée suivante soient suffisamment dressés.
12 (exc. 15 ou 3) m., 25 j.	4 (6 ou 14) m., 25 j.	5 (ou 14) mois, 25 jours.	—	
Comme la cavalerie. —	Comme la cavalerie —	Comme la cavalerie. —	N'existe pas. —	
3 ans (1 ou 2 ans pour certaines catégories de dispensés). Les hommes qui ne servent qu'un an ou plus tôt dix mois constituent les 2/7 du contingent de l'artillerie de campagne. Comme l'infanterie.	Comme l'artil. de camp. Les hommes qui ne servent qu'un an ou plus tôt dix mois constituent les 3/7 du contingent de l'artillerie à pied. Comme l'infanterie.	Comme l'artil. de camp. Les hommes qui ne servent qu'un an ou plus tôt dix mois constituent le 1/4 du contingent du génie. Comme l'infanterie.	Comme l'artil. de camp. Les hommes qui ne servent qu'un an ou plus tôt dix mois constituent les 4/9 du contingent du train. Comme l'infanterie.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
4 an. Les hommes désignés pour la portion restante sont ensuite maintenus pendant 4 an. Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie. Id. Id.	9 mois (6 mois pour les télégraphistes de places) Les hommes désignés pour la portion restante sont ensuite maintenus pendant 3 mois. Comme l'infanterie.	Fait partie de l'artillerie de campagne.	
4 an et 6 ou 12 sem. 2 an et 6 ou 12 sem.	Comme l'infanterie. Id.	9 (6) m. et 6 ou 12 sem. 4 an et 6 ou 12 sem.	—	
Comme la cavalerie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Fait partie de l'artillerie de campagne et du génie.	
Comme l'infanterie. Id.	Id. Id.	Id. Id.	Il n'est pas soumis à rappels.	
33 mois 20 j. 21 mois 20 j. pour les hommes du service de 2 ans.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	—	

ÉTATS.	Durée des obligations militaires.	Durée de la présence		
		Détail.	Infanterie.	Cavalerie.
Norvège.	Ligne. 5 ans Landvaern . . . 4 » Landstorm . . . 4 » Total. 13 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	42 jours. 1 de 12 jours } 2 de 24 jours } ligne.	70 jours. 3 de 24 jours (ligne).
Portugal.	Armée active . . 3 ans. Prem. réserve. . 5 » Deux. id. 7 » Total. 15 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	2 ans. — —	Comme l'infanterie. — —
Roumanie.	Armée perman. Armée territor. Arm. act. 7 ans 5 ans } dans Réserve . 2 » 2 » } la catal. Milice . 5 » 5 » } id. Landstorm 10 » 10 » } Total. 25 ans 23 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	Armée perman. Armée territor. 30 mois 3 mois 1 de 15 jours 4 de 15 jours (réserve de l'arm. act.) 1 de 10 jours 4 de 10 jours (milice).	Armée perm. Arm. territ. Comme l'infanterie. Id. Comme l'infanterie.
Russie (1).	Armée active . . 5 ans. Rés. arm. act. 13 » (15 ans pour les hommes ayant servi 3 ans.) Opolitchene . . 4 » Total 22 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	5, 4, 3 et 2 ans pour les hommes réunissant cer- taines conditions d'in- struction. Moyenne 3 ans. 2 de 6 semaines (réserve)	Comme l'infanterie. Moyenne de 4 ans. } Comme l'infanterie.
Serbie.	Armée active . . 2 ans. Rés. arm. act. 8 » Mil. nat., 1er ban. 7 » » » 2e » 7 » Total. 24 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	8 mois 4 mois (rés. arm. act.) 4 mois (mil. nat. 1er ban) 1/2 mois (id. 2e ban.)	15 mois. Comme l'infanterie.
Suède.	Bevåring, 1er ban. 8 ans. » » 2e » 4 » Landstorm. . . . 8 » Total. 20 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	68 jours. 22 jours (bevåring 1er ban)	90 jours. » Comme l'infanterie
Suisse.	Élite 12 ans. (Caval. 10 ans) Landwehr 12 » (Caval. 14 ans) Landsturm 6 » Total. 30 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	45 jours. 4 de 16 jours (élite). 2 de 5 jours (Landwehr)	80 jours. 10 de 10 jours (élite)
Turquie.	Nizam (arm. act.) 3 ans. Ichtial (rés. de l'arm. active). 3 » Redif (Landwehr) 8 » Mouslahiz (Land- storm) 6 » Total. 20 ans.	Prem. instruct. Rappels. Total.	3 ans, 5 mois pour ceux qui paient une taxe de 4,100 fr., 6 ou 9 mois pour certaines catégo- ries de dispenses.	Comme l'infanterie. — —

1) Une partie des hommes sont renvoyés après un an. Ils sont désignés par le sort. (H. Cours.)

sous les drapeaux.				Observations.
Artillerie de campagne.	Artillerie à pied.	Génie.	Train.	
Comme la cavalerie. Id.	Comme l'infanterie. Comme la cavalerie.	60 jours. Comme la cavalerie.	48 ou 50 jours. 2 de 24 jours (ligne).	
Comme la cavalerie.	114 jours.	122 jours.	66 ou 98 jours.	
Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	
Arm. perm. Arm. terr. Comme l'infanterie. Id.	Arm. perm. Arm. terr. Comme l'infanterie. Id.	Arm. perm. Arm. terr. Comme l'infanterie. Id.	Arm. perm. Arm. terr. Comme l'infanterie. Id.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	
Comme la cavalerie.	Comme la cavalerie.	Comme la cavalerie.	Comme la cavalerie.	
Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	Comme la cavalerie. Comme l'infanterie.	
Comme la cavalerie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme la cavalerie.	
Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	Comme l'infanterie. Id.	
Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	Comme l'infanterie.	
55 jours. 4 de 18 jours (élite). 2 de 6 jours (Landwehr)	Comme l'artillerie de campagne. Id. Id.	50 jours. Comme l'infanterie. Id.	42 jours. 4 de 14 jours (élite)	
139 jours.	Comme l'artillerie de campagne.	12½ jours.	98 jours.	
Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	Comme l'infanterie. —	

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE UNIQUE.

Les miliciens, remplaçants et volontaires qui ont passé sous les drapeaux, à partir du jour de l'appel sous les armes de leur contingent, le temps ci-après déterminé :

15 mois, dans le cours des deux premières années, s'ils appartiennent à l'infanterie de ligne, aux chasseurs à pied, aux carabiniers, aux grenadiers et au train ;

24 mois, pendant les trois premières années, s'ils appartiennent à l'artillerie de siège, au génie, aux pontonniers, aux artificiers ou au bataillon d'administration ;

30 mois, s'ils appartiennent aux batteries à cheval, aux batteries montées ou aux escadrons de la cavalerie,

sont envoyés en congé illimité, sous la réserve de leur rappel pendant un mois au plus, durant trois années, s'ils n'ont servi que quinze mois.

EENIG ARTIKEL.

De miliciens, plaatsvervangers en vrijwilligers die, te rekenen van den dag waarop hun contingent onder de wapens werd geroepen, dienst deden bij het leger gedurende den hierna bepaalden tijd :

15 maanden, in den loop der twee eerste jaren, zoo zij behooren tot de linieregimenten, de jagers te voet, de karabiniers, de grenadiers en den trein ;

24 maanden, gedurende de drie eerste maanden, zoo zij behooren tot de vesting-artillerie, de genie, de pontonniers, de vuurwerkmakers of het bataljon van administratie ;

30 maanden, zoo zij behooren tot de rijdende batterijen, de bereden batterijen of de eskadrons der ruitery,

worden met onbepaald verlof naar huis gezonden, onder voorbehoud dat, zoo zij slechts vijftien maanden dienst deden, ze drie jaar lang kunnen teruggeroepen worden gedurende ten hoogste ééne maand.

H. COLFS.

J. MAENHAUT.

LÉON MABILLE.

Michel LEVIE.

F. VAN BRUSSEL.

D^r DELPORTE.